cyberSanté Ontario

RAPPORT ANNUEL

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Ontario
cyberSanté Ontario

Inside

03 Message du président du conseil

04 Rapport de gestion

09 Conseil d'administration

10 États financiers

Le mandat

qui nous a été confié par le gouvernement de l'Ontario

- Offrir des services de cybersanté et les services de soutien associés à ceux-ci en vue d'assurer, de manière efficace et efficiente, la planification, la gestion et la prestation des soins de santé en Ontario.
- Élaborer une stratégie de prestation des services de cybersanté et une politique de fonctionnement en lien avec celle-ci.
- Protéger la confidentialité de l'information personnelle et des renseignements personnels sur la santé qui sont recueillis, transmis, archivés ou échangés par l'Organisme, conformément à la ***Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée***, à la ***Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*** et à toute autre loi applicable en la matière.

Message du président du conseil

Quelqu'un a dit qu'un tournant dans le chemin ne signifie pas la fin de la route, sauf si on manque le tournant. Pour cyberSanté Ontario, le trajet se poursuit, plus résolument que jamais, vers l'amélioration des soins de santé en Ontario et la réalisation des objectifs du gouvernement provincial en matière de cybersanté.

RAYMOND V. HESSION

Qu'on ne s'y méprenne pas. Les membres du conseil, de la direction et du personnel de cyberSanté Ontario (l'Organisme) sont déterminés à reconquérir et à renforcer la confiance de la population et des organismes qui traitent avec nous. En effet, la confiance est la clé du succès durable.

En tant que président du conseil, je peux vous dire en toute confiance que le rééquilibrage de l'Organisme et le rétablissement de la confiance du public sont en bonne voie. Nous avons fait des progrès vers la création d'équipes solides à la direction et au conseil d'administration afin de nous assurer que cyberSanté Ontario garde le cap.

La controverse qui a éclaté au début de 2009 au sujet de la gouvernance et de la gestion de l'Organisme a donné l'impulsion à de grands changements au sein de l'organisation : nous avons pris des mesures immédiates pour contrôler les approvisionnements, les dépenses et le recours aux sous-traitants.

Les équipes actuelles du conseil d'administration et de la direction demeurent vigilantes quand il s'agit de guider l'Organisme vers la réalisation des objectifs que le gouvernement lui a fixés. L'approche du conseil par rapport à la gouvernance, la constitution de nouveaux comités relevant de celui-ci et l'expérience et les connaissances des membres du conseil en matière de services cliniques, de gestion et de technologies de l'information seront de précieux atouts pour le succès futur de l'Organisme.

Si l'on se tourne vers l'avenir, cyberSanté Ontario devrait se mériter la réputation d'être un acteur important du réseau ontarien de soins de santé. Il s'agit également d'être un fournisseur de services et d'expertise en intégration des réseaux, dans un esprit de discipline et de collaboration. La prestation de services compétents à la population et la coopération active des parties prenantes sont des aspects fondamentaux qui feront l'objet de toute notre attention.

Par conséquent, nous avons le regard tourné vers la réalisation de la stratégie de cybersanté du gouvernement en mettant l'accent sur le service à la clientèle, les solutions collaboratives, le développement et la réalisation de solutions innovatrices et le respect de pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux collègues qui consacrent temps et talent à leurs fonctions de membres du conseil d'administration. Au nom du conseil, je rends également hommage aux efforts acharnés et au dévouement des membres du personnel de cyberSanté Ontario.

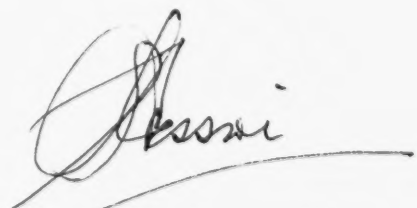

RAYMOND V. HESSION
Président du conseil

Rapport de gestion

Responsabilités de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et, le cas échéant, font état de montants établis selon les meilleures estimations et le discernement de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme au contenu des états financiers à tous les égards importants.

Dans ses activités, cyberSanté Ontario respecte les normes d'intégrité les plus strictes. Pour veiller à la présentation de ses biens et à la fiabilité de l'information financière, l'Organisme se conforme à des pratiques et procédures de gestion solides et maintient des systèmes et contrôles appropriés de déclaration de l'information financière.

Le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction se conforme à ses responsabilités à l'égard de la déclaration de l'information financière et des contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité des finances et de la vérification de cyberSanté Ontario et approuvés par son conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par PricewaterhouseCoopers LLP, cabinet indépendant de vérificateurs externes nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à examiner les états financiers conformément aux PCGR afin de pouvoir affirmer qu'ils sont présentés avec justesse et conformément à ces principes. Dans leur rapport, les vérificateurs décrivent la portée de leur examen et formulent leur opinion.

SANDIP MITRA
Chef de la direction financière

Rapport de gestion

Le rapport de gestion contient des observations sur la position financière et les résultats de l'exploitation de cyberSanté Ontario pour l'année financière terminée le 31 mars 2010. Ce rapport de gestion doit être lu au regard des états financiers et des notes afférentes à ceux-ci, lesquels ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. La direction est responsable de l'information présentée dans le rapport annuel, qui comprend le rapport de gestion.

Le 29 septembre 2008, le gouvernement de l'Ontario annonce le lancement de cyberSanté Ontario, organisme combinant les activités de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé (ASSS) et du bureau du programme de cybersanté du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère). En janvier 2009, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario approuve la stratégie provinciale de cybersanté, qui prévoit que l'Organisme doit jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des systèmes et innovations de technologie de l'information afin d'améliorer les soins aux patients ainsi que la sécurité et la facilité d'accès de ceux-ci, avec pour objectif ultime de mettre au point un dossier de santé électronique (DSE) d'ici 2015.

Les états financiers contenus dans le rapport annuel combinent certains programmes et stratégies de l'ancien bureau du programme de cybersanté du Ministère avec ceux de cyberSanté Ontario au 1er avril 2009.

Renforcer les contrôles internes, les politiques et la gouvernance

Au début de l'exercice 2009-2010, cyberSanté Ontario est devenu le point de mire d'un débat public au sujet du coût de la mise en œuvre du programme de cybersanté du gouvernement et du recours à des sous-traitants. L'Organisme a immédiatement réagi aux préoccupations exprimées par la population, les médias et les députés. Depuis juin 2009, il a apporté les modifications suivantes :

Approvisionnements

Le conseil d'administration de cyberSanté Ontario a approuvé une nouvelle politique d'approvisionnement conforme à la directive révisée du gouvernement ontarien sur les approvisionnements qui a été publiée à la mi-2009; par ailleurs, il a mis en œuvre une nouvelle politique sur la délégation des pouvoirs relatifs aux dépenses et aux paiements.

Le conseil passe en revue les rapports trimestriels sur les approvisionnements qui lui sont présentés.

Recours aux sous-traitants

L'Organisme a réduit le nombre de sous-traitants avec lesquels il fait affaire; celui-ci est passé de 394 à 99 entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010. Il est déterminé à faire preuve de discernement dans le recours aux sous-traitants à l'avenir.

Contrôle des dépenses

cyberSanté Ontario s'est imposé une discipline sur les dépenses en donnant la préférence aux projets qui offrent un bon rapport qualité-prix, ce qui a permis, en 2009, de réduire les dépenses de 147 millions de dollars; le montant de celles-ci est passé de 504 à 357 millions de dollars.

Au début de 2009, l'Organisme a adopté une nouvelle politique sur les frais de déplacements, de repas et de représentation, en conformité à la directive correspondante du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2009-2010, une nouvelle loi a été adoptée en vertu de la *Loi sur l'examen des dépenses dans le secteur public*; cette nouvelle loi oblige l'Organisme à présenter certaines de ses dépenses afin qu'elles soient examinées par le bureau du commissaire à l'intégrité de l'Ontario. Depuis le 1er avril 2010, après l'examen par ce bureau, cyberSanté Ontario publie les dépenses du conseil d'administration et de la haute direction sur son site Web.

Contrôle de la gouvernance

D'autres mesures de prévention comprennent de nouvelles politiques sur les conflits d'intérêts, le code de déontologie, la protection des dénonciateurs et la gestion du risque, lesquelles ont été approuvées par le conseil pendant l'exercice 2009-2010.

L'Organisme a entamé la création d'une fonction de vérification interne afin de présenter des recommandations sur la gouvernance, la gestion des risques et les responsabilités relatives à la conformité.

Financement

Le Ministère procure l'intégralité du financement de cyberSanté Ontario. Conformément au règlement qui a régi sa création en tant qu'organisme de services opérationnels, il lui est interdit de recevoir du financement d'aucune autre provenance. L'Organisme ne perçoit aucun paiement de la part des fournisseurs de soins pour les produits et services qu'il fournit.

Conformément à ce qui est indiqué dans l'État des activités de fonctionnement et du solde du fonds, ainsi que dans les notes afférentes aux états financiers, l'information financière distingue entre les contributions gouvernementales et l'apport de capital. L'apport de capital concerne l'acquisition de biens, de pièces d'équipement et de logiciels qui sont amortis au cours de leur vie utile. En 2009-2010, les dépenses amorties totalisaient 10,5 millions de dollars, comparativement à 8,8 millions de dollars l'exercice précédent.

Pour soutenir les opérations générales, les projets et les programmes de cyberSanté Ontario (qui faisait auparavant partie du bureau du programme de cybersanté du Ministère), le financement engagé pour l'exercice 2009-2010 a augmenté de 137,4 millions de dollars, passant de 225 millions de dollars en 2008-2009 à 362,4 millions de dollars. L'excédent du financement sur les dépenses est restitué au fonds du revenu consolidé.

Dépenses de l'exercice 2009-2010

Le tableau 1 ci-dessous fait état des dépenses totales, y compris les dépenses en immobilisations, engagées en 2009-2010. Les dépenses totalisaient 357,3 millions de dollars, comparativement à 224,1 millions de dollars en 2008-2009.

Tableau 1 : Total des dépenses

	Exercice 2009-2010 (M$)	Exercice 2008-2009 (M$)
Priorités cliniques		
Gestion du diabète	5,2	-
Gestion des médicaments	2,1	0,7
Temps d'attente	6,6	-
Systèmes informatiques essentiels		
Identité, accès, vie privée	18,8	4,7
Portail	3,6	-
Services d'intégration	11,4	-
Cybersanté des médecins	52,3	-
Système d'information des laboratoires de l'Ontario	15,0	16,1
Systèmes d'information sur les activités cliniques		
DI/PACS	28,7	2,6
Panorama	19,0	3,7
Autres priorités fondamentales		
Mise en œuvre et adoption	13,4	-
Services technologiques, pratiques d'habilitation et gestion des talents	181,2	196,3
Total des dépenses	**357,3**	**224,1**

L'augmentation nette des dépenses en 2009-2010 atteint 133,2 millions de dollars. Cette hausse 101,7 millions de dollars est attribuable à la planification et à la collaboration avec des fournisseurs externes pour les projets et programmes de cyberSanté Ontario ayant trait à la stratégie de cybersanté de l'Organisme, ainsi qu'aux nouveaux projets et programmes en cours de développement à cyberSanté Ontario.

L'état des activités de fonctionnement et du solde du fonds (voir l'extrait dans le tableau 2 ci-dessous) montre les dépenses totales de l'exercice, sauf les dépenses totales en immobilisations. Il ne contient qu'une partie des immobilisations amorties au cours de l'exercice.

Tableau 2 : Dépenses

	Exercice 2009-2010 (M$)	Exercice 2008-2009 (M$)
Dépenses		
Exploitation et gestion de réseaux	80,8	72,4
Développement, réalisation et soutien des réseaux	194,6	63,8
Activités informatiques	34,4	37,0
Protection de la vie privée et sécurité	3,1	2,6
Services internes	24,8	19,1
Coûts de transition	-	6,8
	337,7	201,8
Amortissement	10,5	8,8
Total des dépenses	**348,2**	**210,6**

* En 2008-2009, les services internes étaient intégrés aux frais généraux et administratifs

Exploitation et gestion de réseaux : Cette catégorie concerne essentiellement l'investissement par cyberSanté Ontario dans le développement et la maintenance de son réseau privé sécurisé pour permettre aux fournisseurs de soins d'avoir accès aux applications de cybersanté, ainsi que les coûts associés au déploiement des réseaux auprès des clients. Globalement, les dépenses de l'exercice 2009-2010 ont augmenté de 8,4 millions de dollars, soit 12 %, par rapport aux 72,4 millions de dollars engagés en 2008-2009. De ce montant, 6,5 millions de dollars concernent l'ajout de 345 nouveaux sites au réseau ONE® Network et la mise à niveau de 92 sites pour recevoir de nouvelles applications et améliorer les niveaux de service, dépense qui a été compensée par la rationalisation et la conversion des circuits des réseaux et par la renégociation des contrats. Le reste de la hausse est attribuable à l'impact sur une année complète de l'ajout de 935 sites en 2008-2009.

Développement, réalisation et soutien de réseaux : Ce sont les coûts associés aux applications logicielles des clients et aux produits de cyberSanté Ontario, en plus de la planification et de la mise en œuvre des coûts des partenaires de prestation afin d'exécuter les projets et programmes. La hausse de 130,8 millions de dollars comprend un montant de 103 millions de dollars en paiements de transfert conformément à l'entente de transfert aux partenaires de la prestation afin de soutenir l'élaboration et la réalisation d'applications de cybersanté, comme le programme de cybersanté des médecins en conjonction avec OntarioMD afin de promouvoir l'adoption par les médecins des DSE et le programme des systèmes d'archivage et de communication des images numériques (DI/PACS) qui a financé l'hébergement des dépôts d'images numériques de l'Ontario. Les autres augmentations concernent les coûts engagés par l'Organisme pour la mise au point des applications.

Activités informatiques : Ce sont les coûts associés à la fourniture de services informatiques liés aux produits et services de cybersanté et aux deux centres de données de l'Organisme. La diminution de 2,6 millions de dollars, soit 7 %, par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par l'achèvement du programme de transformation des infrastructures pour la mise à niveau de l'équipement et l'augmentation de la capacité du centre de données pendant l'exercice 2008-2009.

Protection de la vie privée et sécurité : Cette rubrique concerne la protection de la vie privée et la sauvegarde de la confidentialité et de l'intégrité des renseignements personnels sur la santé qui sont détenus par cyberSanté Ontario, y compris dans les applications élaborées et mises en œuvre par l'Organisme. Les dépenses liées à la protection de la vie privée et à la sécurité ont augmenté de 0,5 million de dollars en 2009-2010 comparativement à l'exercice précédent en raison des coûts engagés pour les ressources de consultation afin de passer en revue la fonction de protection de la vie privée et de sécurité et de soutenir des projets clés de cyberSanté Ontario, y compris le registre des clients et le registre des fournisseurs.

Services internes : Il s'agit des coûts associés aux ressources et services de l'Organisme (à l'exception des frais juridiques et des coûts de loyer, de recrutement et de technologie de l'information engagés à l'interne pour les programmes et les projets). Ces coûts ont augmenté de 5,7 millions de dollars en 2009-2010 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'inclusion de ressources qui faisaient auparavant partie du bureau du programme provincial de cybersanté, comme les normes, l'architecture et le développement de capacités en matière de relations et de communications avec les intéressés, de planification stratégique, de vérification interne et des fonctions de contrôle de gestion.

Coûts de transition : Les coûts de la transition de l'ASSS à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice 2008-2009.

Trésorerie et position financière

En 2009-2010, cyberSanté Ontario a déclaré une augmentation de sa position de trésorerie liée aux activités de financement de 14,5 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2008-2009), compte tenu de la date à laquelle a été versé le financement consenti par le Ministère.

En 2009-2010, les dépenses en immobilisations ont atteint 19,6 millions de dollars, comparativement à 22,3 millions de dollars en 2008-2009. Cet écart s'explique par un important investissement en immobilisations effectué pour mettre à niveau les centres de données de l'Organisme pendant l'exercice précédent.

Les investissements en immobilisations de l'exercice en cours comprennent 7,4 millions de dollars en matériel informatique et 2,4 millions de dollars en logiciels. Au cours de l'exercice, une nouvelle politique de capitalisation des frais de main-d'œuvre a également entraîné la capitalisation de 9,4 millions de dollars à l'égard de ces frais. Par ailleurs, l'Organisme a dépensé 200 000 $ en mobilier et en matériel de bureau, ainsi que 200 000 $ en améliorations locatives.

La principale différence par rapport à la position financière de l'exercice précédent concerne la période visée par le financement des flux de trésorerie par le Ministère.

Les immobilisations incorporelles (logiciels) ont augmenté de 7,1 millions de dollars, surtout en raison de la capitalisation des frais de main-d'œuvre directs engagés pour l'élaboration de programmes. Au 1er avril 2009, cyberSanté Ontario a commencé à capitaliser ses frais de main-d'œuvre associés au développement et à l'installation de logiciels.

Sommaire

En 2009-2010, cyberSanté Ontario a continué à consacrer ses énergies à la prestation de ses produits et services de base pour la collectivité de soins et les parties prenantes à l'échelle provinciale, tout en gérant ses activités et ses projets dans le contexte d'un contrôle plus étroit et en conformité avec les directives du gouvernement.

Conseil d'administration

Redevable au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, le conseil d'administration conseille et supervise cyberSanté Ontario dans la réalisation de sa vision, de sa mission et de son mandat. Son objectif consiste à veiller à l'imputabilité de l'Organisme relativement à ses activités.

En 2009, le conseil a subi une restructuration et un renouvellement importants. Le conseil reconstitué a approuvé un mandat révisé et détaillé en septembre 2009. Celui-ci prévoit que les membres du conseil doivent non seulement être responsables de la bonne gestion de l'Organisme et de son équipe de direction, mais également surveiller ses principaux secteurs fonctionnels et activités, y compris la gouvernance de l'Organisme et du conseil, la planification stratégique, la gestion financière, des projets, des risques et des ressources humaines, les communications, la reddition de comptes et, aspect important de son mandat, la protection de la vie privée et la sécurité.

Composition du conseil d'aministration de cyberSanté Ontario en 2009-2010

Membre	Mandat	Notes
Alan Hudson *(président)*	Du 25 septembre 2008 au 25 septembre 2009	Démission le 18 juin 2009
Heather Sherrard	Reconduction du 29 septembre 2009 au 28 septembre 2012	
Matthew Anderson	Reconduction du 29 septembre 2009 au 28 septembre 2012	
David Livingston	Reconduction du 29 septembre 2009 au 28 septembre 2012	
Ken Deane	Reconduction du 29 septembre 2009 au 28 septembre 2012	
Sarah Kramer	Du 25 février 2009 au 4 mars 2010	Démission le 5 juin 2009
Lisa Lifshitz	Du 26 février 2009 au 26 mars 2010	
Khalil Barsoum	Du 26 février 2009 au 26 mars 2010	Démission le 24 septembre 2009
Michael Decter	Du 26 février 2009 au 26 mars 2010	Démission le 31 décembre 2009
Geoffrey Smith	Du 13 mars 2009 au 13 avril 2010	Démission le 24 septembre 2009
Carol Stephenson	Du 14 mai 2009 au 12 juin 2010	
Rita Burak *(présidente)*	Du 18 juin 2009 au 14 décembre 2009	
Susan Matthews	Du 9 décembre 2009 au 9 janvier 2011	
Raymond Hession *(président)*	Du 1er février 2010 au 31 janvier 2013	
Maureen O'Neil	Du 31 mars 2010 au 30 mars 2010	
Jean-Pierre Boisclair	Du 31 mars 2010 au 30 mars 2010	

Rapport des vérificateurs

Le 24 juin 2009

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de cyberSanté Ontario

Nous avons vérifié le bilan de cyberSanté Ontario (auparavant, Agence des systèmes intelligents pour la santé) au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de cyberSanté Ontario. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de cyberSanté Ontario au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Bilan

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010 $	2009 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	20 794	6 852
Charges payées d'avance	3 742	4 224
Intérêts à recevoir	19	-
Montant à recevoir de la province d'Ontario (note 3)	3 987	33 500
	28 542	44 576
Immobilisations corporelles (note 4)	19 645	17 679
Actifs incorporels (note 5)	17 086	9 935
	65 273	**72 190**
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	7 329	21 282
Charges à payer		
Fonctionnement	15 215	15 492
Immobilisations corporelles	842	4 206
	23 386	43 980
Apports d'immobilisations reportés (note 7)	36 731	27 614
	60 117	71 594
Solde du fonds (note 6)	5 156	596
	65 273	**72 190**
Engagements (note 8)		

administrateur

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010 $	2009 $
PRODUIT DU FINANCEMENT		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	342 828	202 683
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 7)	10 501	8 808
	353 329	211 491
CHARGES		
Exploitation et gestion de réseaux	80 840	72 412
Développement et livraison de solutions et dépannage	194 590	63 784
Activités liées aux technologies de l'information	34 403	37 025
Sécurité et protection de la vie privée	3 101	2 637
Services généraux	24 738	19 085
Frais de transition	-	6 825
	337 672	201 768
Amortissement des immobilisations corporelles	5 772	5 155
Amortissement des actifs incorporels	4 729	3 653
	348 173	210 576
Excédent du produit du financement sur les charges de l'exercice	5 156	915
Solde du fonds au début de l'exercice	596	(319)
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	(596)	-
Solde du fonds à la fin de l'exercice	**5 156**	**596**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010 $	2009 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent du produit du financement sur les charges de l'exercice	5 156	915
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 7)	(10 501)	(8 808)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 772	5 155
Amortissement des actifs incorporels	4 729	3 653
	5 156	915
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	29 513	(16 741)
Intérêts à recevoir	(19)	-
Charges payées d'avance	482	(2 695)
Comptes créditeurs	(16 953)	19 134
Charges à payer		
Fonctionnement	(277)	(1 238)
Immobilisations corporelles	(3 364)	3 546
	14 538	2 921
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 738)	(13 981)
Acquisitions d'actifs incorporels	(11 880)	(8 336)
	(19 618)	(22 317)
Activités de financement		
Apports d'immobilisations reçus (note 7)	19 618	22 317
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	(596)	-
	19 022	22 317
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	13 942	2 921
Encaisse au début de l'exercice	6 852	3 931
Encaisse à la fin de l'exercice	**20 794**	**6 852**

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Le 29 septembre 2008, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, personne morale sans capitalactions, a changé sa dénomination sociale pour cyberSanté Ontario en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 (le « Règlement 43/02 »). Le 1er avril 2009, le programme de cybersanté a été transféré à cyberSanté Ontario.

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels, selon la définition figurant dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. En vertu du paragraphe 2(3) du Règlement 43/02, cyberSanté Ontario est, à toutes ses fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. En vertu du paragraphe 6(1) du Règlement 43/02, le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement 43/02 et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et la direction des affaires de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Aux termes du paragraphe 10.1(1) du Règlement 43/02, cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») doivent conclure un protocole d'entente. Ce protocole d'entente a été paraphé le 31 mars 2009. Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

a. Fournir des services de cybersanté et le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de services de soins de santé efficaces et efficientes en Ontario.

b. Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de services de cybersanté.

c. Protéger la vie privée des personnes dont les renseignements personnels ou les renseignements médicaux sont recueillis, transmis, stockés ou échangés par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celle-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et toute autre loi applicable (Règl. de l'Ont. 339/08, parag. 4 (en anglais seulement)).

La province d'Ontario assume le financement de cyberSanté Ontario par l'intermédiaire du MSSLD. L'exercice de cyberSanté Ontario est le même que celui du gouvernement de l'Ontario. En tant qu'organisme du MSSLD, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Modifications de conventions comptables

Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », du Manuel de l'ICCA a fait l'objet récemment de modifications concernant les exigences relativement à divers aspects de la présentation des états financiers. Ces nouvelles conventions s'appliquent à cyberSanté Ontario depuis le 1er avril 2009 et leur adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Le 1er avril 2009, cyberSanté Ontario a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du Manuel de l'ICCA qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. À la suite de l'adoption de ce chapitre, cyberSanté Ontario a procédé au reclassement de certains coûts liés aux logiciels des immobilisations corporelles aux actifs incorporels. Ce chapitre s'applique de manière rétrospective et n'a d'effet que sur la présentation. Le tableau qui suit présente l'incidence de l'adoption de ces dispositions sur les données comparatives :

	2009 $ (données publiées)	2009 $ (données retraitées)
Bilan		
Immobilisations corporelles	27 614	17 679
Actifs incorporels	-	9 935
État des résultats et du solde du fonds		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 808	5 155
Amortissement des actifs incorporels	-	3 653
État des flux de trésorerie		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	22 317	13 981
Acquisitions d'actifs incorporels	-	8 336

Produit du financement

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés au moment où ils sont reçus ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation du produit du financement reçu. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations et d'actifs incorporels sont reportés, puis constatés dans le produit de financement de l'exercice au cours duquel la charge d'amortissement est prise en compte.

Instruments financiers

Les instruments financiers de cyberSanté Ontario se composent de l'encaisse, des intérêts à recevoir, du montant à recevoir de la province d'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments.

Les instruments financiers de cyberSanté Ontario sont en règle générale classés et comptabilisés comme suit :

• Encaisse	détenue à des fins de transaction
• Intérêts à recevoir	prêts et créances
• Montant à recevoir de la province d'Ontario	prêts et créances
• Comptes créditeurs	autres passifs financiers
• Charges à payer	autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date du bilan. Les montants classés comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Catégories de charges

Le poste « Exploitation et gestion de réseaux » comprend les coûts liés à l'investissement de cyberSanté Ontario dans la conception et la maintenance de son réseau privé et sécurisé pour les fournisseurs de soins de santé leur permettant d'accéder aux applications de cybersanté, ainsi que les coûts liés au déploiement du réseau auprès des clients.

Le poste « Développement et livraison de solutions et dépannage » comprend les coûts liés aux applications clients et aux produits de cyberSanté Ontario, en plus des coûts liés à la planification et aux mesures prises pour permettre aux partenaires externes de prestation de services d'exécuter des projets et des programmes.

Le poste « Activités liées aux technologies de l'information » comprend les coûts liés à l'offre de services technologiques en matière de produits et de services de cybersanté et aux deux centres de données de cyberSanté Ontario.

Le poste « Sécurité et protection de la vie privée » comprend les coûts liés à la protection de la vie privée ainsi que de la confidentialité et de l'intégrité des renseignements personnels sur la santé détenus par cyberSanté Ontario, y compris les applications conçues et mises en place par cyberSanté Ontario.

Le poste « Services généraux » comprend les frais liés aux ressources et aux services de cyberSanté Ontario, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges.

Les coûts de transition comprennent les coûts liés au changement de dénomination d'Agence des systèmes intelligents pour la santé à cyberSanté Ontario, qui a eu lieu le 31 mars 2009.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée de vie utile estimative du bien en question, à savoir :

• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	5 ans
• Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations corporelles qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et du solde du fonds.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constatés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sa valeur étant constatée dans le mois au cours duquel l'actif est utilisé. La durée de vie utile des actifs est établie comme suit :

• Logiciels	3 à 5 ans
• Infrastructure de TI ou logiciels d'application de gestion	5 à 10 ans

Depuis le 1er avril 2009, cyberSanté Ontario capitalise les coûts de main-d'œuvre liés à la conception et à la mise en place des logiciels, de l'infrastructure de TI et des logiciels d'application de gestion. Cette nouvelle convention comptable a été appliquée de manière prospective, les données des exercices précédents à cet égard n'étant pas facilement accessible.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Le MSSLD s'est engagé à fournir un financement de 362 446 $ (225 000 $ en 2009) à cyberSanté Ontario. Sur ce montant, 3 987 $ (33 500 $ en 2009) ont été recouvrés après la fin de l'exercice. Ce financement a été constaté selon les conventions comptables suivies par cyberSanté Ontario comme suit :

	2010 $	2009 $
Financement promis	259 407	223 700
Financement par voie de paiement de transfert	103 039	1 300
Financement total	362 446	225 000
Montants reçus pour les immobilisations corporelles	(19 618)	(22 317)
	342 828	202 683

4 Immobilisations corporelles

	2010 Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Matériel informatique	55 723	38 762	16 961
Mobilier et matériel de bureau	4 190	2 613	1 577
Améliorations locatives	3 490	2 383	1 107
	63 403	43 758	19 645

	2009 Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Matériel informatique	48 357	34 312	14 045
Mobilier et matériel de bureau	3 973	2 097	1 876
Améliorations locatives	3 335	1 577	1 758
	55 665	37 986	17 679

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette du matériel informatique non utilisé s'établit à 2 158 $ (6 478 $ en 2009).

Au cours de l'exercice, du matériel informatique qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 80 $ (198 $ en 2009) avait été complètement amorti et radié.

5 Actifs incorporels

	2010 Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Logiciels	30 427	22 782	7 645
Projets en cours	9 441	-	9 441
	39 868	22 782	17 086

	2009 Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Logiciels	27 988	18 053	9 935

Certains actifs inclus dans les actifs incorporels ont été acquis, mais ne sont pas utilisés. Par conséquent, ceux-ci n'ont pas été amortis pour l'exercice. La valeur comptable nette des logiciels non utilisés est de 838 $ (2 812 $ en 2009).

6 Gestion du solde des fonds

La totalité du financement de cyberSanté Ontario provient du MSSLD. Le solde excédentaire doit être remboursé l'exercice suivant. L'insuffisance réduit le financement de l'exercice suivant.

7 Apports d'immobilisations reportés

	2010 $	2009 $
Solde au début de l'exercice	27 614	14 105
Apports d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels reçus	19 618	22 317
Amortissement	(10 501)	(8 808)
Solde à la fin de l'exercice	36 731	27 614

8 Engagements contractuels

a. cyberSanté Ontario a plusieurs engagements contractuels. Ces engagements portent sur l'espace et les services liés aux centres de données à haute sécurité utilisés pour l'hébergement de la suite de produits et de services ONE® de cyberSanté Ontario, qui viennent appuyer les initiatives de l'Ontario en matière de cybersanté, ainsi que pour l'hébergement d'applications client. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	$
2011	83 192
2012	89 233
2013	55 831
2014	25 537
2015	-
	253 793

b. La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient des baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	$
2011	5 200
2012	2 710
2013	1 412
2014	792
2015	629
2016 et par la suite	366
	11 109

c. cyberSanté Ontario a conclu une entente contractuelle de plusieurs années avec IBM Canada Ltd. pour la prestation de services de technologies en information. Pour l'exercice 2011, le paiement devrait s'établir à 5 280 $.

9 Avantages sociaux

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 2 427 $ (2 141 $ en 2009).

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. SW-COC-001353
© 1996 Forest Stewardship Council